



# HASNON

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

13 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald - Mr DELARRE Daniel – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCK Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme LUTAS Sylvie - Mme DUTRIEUX Julie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents : Mme MASCAUX Ségolène – Mme DHONT Audrey – Mme WILLEMS Véronique - Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme MASCAUX Ségolène à Mme DEBRABANT Marjorie – Mme DHONT Audrey à Mme WADBLED Laetitia.

*Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	22 pour/2 abstentions

### Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA PAUME HASNONAISE

(délib. 2023/02/02)

Les 29 et 30 septembre prochain, l'association « LA PAUME HASNONAISE » organise la « champions League ». Cet évènement occasionne la venue de 5 nations à savoir l'Espagne – l'Italie – la Belgique – les Pays-Bas et la France. La Paume Hasnonaise aura la charge d'organiser l'intendance de ces différentes délégations.

Monsieur Gaston AUBURSIN – Président sollicite une subvention exceptionnelle de 1.000 € pour pallier aux frais occasionnés pour un tel évènement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 1.000 € à l'occasion de cet évènement.

Après délibération, le Conseil Municipal vote avec 22 pour et 2 abstentions la subvention exceptionnelle de 1.000 € pour l'association LA PAUME HASNONAISE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215902842-20230413-14042023\_06-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

Hervé MERVILLE



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 14 Avril 2023  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 6 Avril 2023  
le Maire.